



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Colmar, le 7 avril 2020

Chèques-services : un renforcement de l'aide aux personnes sans abri

L'épidémie de covid-19 a réduit l'accès des personnes sans abri aux ressources de première nécessité, en raison de la perturbation de leur distribution habituelle. Pour maintenir ce soutien essentiel, une distribution exceptionnelle de chèques-services est déployée par l'État.

Dans le Haut-Rhin, 350 personnes bénéficieront de ces chèques-services. Réceptionnés par la préfecture, ils sont répartis à des associations de solidarité qui les distribuent ensuite aux personnes sans abri en fonction de leurs besoins. Ils sont dédiés à l'achat de denrées alimentaires et de produits d'hygiène, pour un montant de 7€ par jour.

Les chèques-services seront utilisables jusqu'au 31 mai 2020 auprès de nombreux commerces autorisés à rester ouverts.

Par le déploiement de ces chèques-services, par les nouveaux hébergements ouverts et la création d'un centre d'accueil à Mulhouse, l'État est mobilisé pour protéger les personnes sans abri et aider les plus vulnérables avec l'appui des collectivités locales et des associations.

CONTACT PREFECTURE

Bureau du protocole et de la communication interministérielle
Service du Cabinet - Préfecture du Haut-Rhin
03 89 29 20 05 – 03 89 29 20 22 – 06 08 23 79 20 – 06 70 82 10 44
pref-communication@haut-rhin.gouv.fr

RETROUVEZ NOS PUBLICATIONS SUR  